

Examen professionnel fédéral

Professeure | Professeur d'une discipline sportive avec brevet fédéral

Aide-mémoire

Épreuve d'examen 1 | Leçon d'examen

L'aide-mémoire informe sur le déroulement et les critères d'évaluation appliqués. Le règlement d'examen et les directives relatives à l'examen professionnel fédéral, disponibles sur le site web, fournissent de plus amples informations.

Les associations individuelles organisent les examens pratiques en collaboration avec sportartenlehrer.ch. La leçon d'examen est une leçon d'enseignement qui se déroule réellement avec des enfants, des adolescents ou des adultes.

Documentation écrite sur la leçon d'examen

Le jour de l'examen, le candidat rédige un document écrit sur la leçon d'enseignement qu'il va donner.

La préparation du document écrit peut prendre 30 minutes. Le volume du document écrit sur la leçon d'examen doit être d'environ 2 pages A4 (sans les éventuelles annexes).

La documentation écrite sur la leçon d'examen comprend en particulier les parties suivantes :

- **Positionnement de la leçon dans un programme (de formation)**
Dans quel contexte se place la leçon d'enseignement ? Description du programme, dénomination du cours, indications sur le niveau de formation, etc.
- **Groupe cible**
A qui s'adresse ce type de leçon ? Description (caractéristiques) des élèves ou clients concernés.
- **Contenus didactiques et buts**
Quel est l'objectif de la leçon d'enseignement ? Description d'apprentissage ? Description de l'activité d'enseignement, du déroulement de l'enseignement et de la chronologie, etc.
- **Méthode didactique**
Par quels moyens, méthodes, exercices, etc., les objectifs doivent-ils être atteints ? Dénomination ou description des méthodes ou de l'approche pédagogique, etc.
- **Matériel | Infrastructure | Conditions cadres**
Quels engins, installations, moyens didactiques, etc., doivent être utilisés ? Quelles conditions cadres doivent être remplies pour que l'enseignement puisse se dérouler comme prévu ? Description des moyens nécessaires et du contexte ou des conditions cadres, etc.

- **Risques et challenges**

Quels peuvent être les risques ou les défis particuliers pour l'enseignant dans ce genre d'approche didactique de la leçon d'enseignement ? Description des éléments clés ou des difficultés de la leçon d'enseignement.

Un programme alternatif est possible si le programme prévu ne peut pas être réalisé (par exemple, conditions météorologiques pour les sports de plein air, niveau de performance du participant à l'enseignement, etc.).

Les critères d'évaluation du document écrit sur la leçon d'examen :

- **Qualité technique**

La leçon d'examen correspond-elle à aux exigences actuelles dans la discipline sportive concernée ?

- **Structuration logique**

Est-ce que la leçon a bien sa place dans le programme de formation ? Est-ce que la leçon elle-même suit un déroulement logique ?

- **Méthodique**

Est-ce que les méthodes appliquées ont été judicieusement choisies et sont en adéquation avec le groupe cible, sont-elles actuelles et permettent-elles d'organiser une leçon attractive (changement de méthode ou mélange de méthodes) ?

- **Matériel didactique**

Est-ce que le matériel, les engins et les installations choisies sont appropriés et adéquats ?

- **Contrôle des résultats et mesure des progrès**

Est-il prévu de contrôler les progrès ? Par quels moyens le résultat de l'enseignement est-il suivi ou mesuré ?

Leçon d'examen

La leçon d'examen se déroule immédiatement après la rédaction de la documentation écrite. La leçon d'examen dure 60 minutes.

Les directives pour le déroulement sur la leçon d'examen :

- **Transparence sur la situation d'examen**

Le public cible (enfants, adolescents ou adultes) est informé du caractère de la leçon. Les experts sont présentés dans leur fonction.

- **Rôle des experts**

Les experts observent discrètement le déroulement de la leçon, sans communiquer avec les personnes concernées, ni intervenir. Ils ne posent pas de questions au candidat en cours de leçon.

- **Conditions spécifiques à la discipline sportive**

La direction d'examen est chargée de veiller à ce que les experts puissent bien observer le déroulement de la leçon et la suivre.

Les critères d'évaluation de la leçon d'examen (3 notes pour les sous-positions) :

- **Déroulement et organisation de l'enseignement**
Entrée en matière (approche adéquate, motivante, informative, etc.)
Attractivité de l'enseignement (déroulement logique et construction, changement de méthodes, innovation, etc.)
Fin et évaluation de l'unité (structurée, sur une base méthodique, participative, etc.)
- **Qualité technique des interventions de l'enseignant**
Compétence technique (techniques et enchaînements de mouvements actuels et connus)
Compétence méthodologique (utilisation et mise en œuvre de concepts méthodologiques)
Qualité de l'instruction (compréhensibilité, clarté, prise en compte du niveau de performance des clients, etc.)
- **Communication avec les apprenants**
Langue adaptée aux enfants, aux adolescents et aux adultes (tranche d'âge, genre, niveau de développement social et intellectuel, etc.)
Langage technique (désignation des formes d'expression, des modèles de mouvements, des manœuvres, etc.)

Entretien avec les experts sur la leçon d'examen

L'entretien avec les experts sur la leçon d'examen a lieu immédiatement après la leçon d'examen et dure 30 minutes.

L'entretien se réfère à la leçon d'examen. Il se base sur les observations des experts. Le document écrit rédigé par le candidat pour la leçon d'examen peut être intégré à l'entretien.

Les critères d'évaluation de l'entretien avec les experts sur la leçon d'examen :

- **Autoréflexion**
Le candidat peut-il remettre en question son activité ? Dans quelle mesure une auto-évaluation a-t-elle lieu ?
Diversité méthodologique
Le candidat peut-il citer d'autres méthodes possibles ? Le candidat peut-il faire le choix entre différentes méthodes en fonction de leurs avantages ou inconvénients respectifs ?
- **Connaissances de base**
Le candidat peut-il motiver la démarche ou la méthode didactique choisie ?

Pour faciliter la lecture, nous avons utilisé le masculin pour toutes les désignations de personnes. Les désignations de personnes utilisées se réfèrent à tous les genres.